



**Vous dirigez une start-up dans le digital,
Open'Ynnov vous invite à participer au concours
Challenge Paris-Saclay CES Las Vegas 2019**

Vous avez créé ou vous dirigez une entreprise innovante dans le domaine du numérique.

Déposez votre candidature au **Challenge Paris-Saclay CES Las Vegas 2019**, organisé par la **CCI Versailles-Yvelines** dans le cadre de son dispositif **Open'Ynnov**, en partenariat avec **le Groupe Renault, Segula Technologies, Fidal, Orange, KPMG, Bpifrance Ile-de-France, EuroQuity et la CCI de l'Essonne** via le soutien de l'Europe et du Conseil régional Ile-de-France.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 1^{er} juin 2018 minuit.



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne,
l'Europe d'aujourd'hui et de demain,
avec le Fonds européen de
développement régional.



GROUPE RENAULT



FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Île-de-France
bpifrance

euroquity

Dotation

**A la clé pour le dirigeant de chacun des deux lauréats du concours,
une mission d'accompagnement sur le salon CES Las Vegas en janvier 2019, incluant :**

- Un billet d'avion aller-retour Paris-Las Vegas
- 6 nuits d'hôtel à Las Vegas du 6 au 12 janvier 2019
- Une entrée au salon CES 2019

- Un pitch, organisé en soirée dans un hôtel de Las Vegas, devant un parterre de près de 200 décideurs de grands groupes français présents au CES

Démarche à suivre pour candidater

➔ **IMPORTANT :** Pour déposer votre dossier de candidature, vous devez impérativement être inscrit(e) à la plate-forme collaborative Open'Ynnov

- ✧ Inscrivez-vous à la plate-forme collaborative **Open'Ynnov** en y accédant à l'adresse <http://reseau.open-ynnov.com>.
- ✧ Pour cela, remplissez le formulaire d'inscription en prenant soin de conserver l'adhésion (ne pas décocher la case) au groupe (communauté) baptisé « **Challeng'Ynn : participez aux Challenges du réseau Open'Ynnov** ».
- ✧ Une fois connecté(e) à la plate-forme Open'Ynnov, cliquez sur le bouton « **CANDIDATER** » associé au bloc de présentation de l'appel à candidatures au Challenge Paris-Saclay CES Las Vegas 2019 situé en haut de votre flux d'activités
- ✧ Cliquez ensuite sur le bouton « **Déposer sa candidature** »
- ✧ **Joignez les fichiers de votre candidature** (PowerPoint, vidéos,...) dans l'espace « Fichiers joints » et cliquez sur le bouton « **Publier** ».

Si vous rencontrez la moindre difficulté, veuillez nous contacter par l'envoi d'un courriel à l'adresse : open-ynnov@cci-paris-idf.fr

Critères d'éligibilité des entreprises candidates :

Ce concours gratuit est ouvert aux entreprises franciliennes sous forme sociétaire :

- créées en France après le 1^{er} janvier 2011 (moins de 8 ans),
- et dont l'activité consiste à inventer de nouveaux produits, de nouveaux services ou de nouveaux logiciels dans le domaine du numérique et de l'électronique grand public,

Et,

- soit, sont implantées sur le territoire Paris-Saclay (*),
- soit, ont un projet d'implantation sur le territoire Paris-Saclay de son siège social ou d'un bureau,
- soit, peuvent justifier d'un ou plusieurs clients ou partenaires stratégiques installés sur le territoire Paris-Saclay,
- soit, dont l'un des fondateurs a été formé dans l'un des établissements d'enseignement du pôle Paris-Saclay.

(*) La définition du périmètre de l'OIN Paris-Saclay est rappelée en annexe du présent document.

Liste non-exhaustive des domaines d'activité numérique concernés :

- Objets connectés
- Mobilité
- Intelligence artificielle
- Domotique
- Capteurs de mesure
- Réalité virtuelle/augmentée
- Automates/robots
- Drones
- Impression 3D
- (...)

Modalités d'application de votre candidature :

- Dossier déposé au **format PPT**.
- **8 slides** maximum (*)
- Des contenus multimédia (**images, vidéos**) seront appréciés
- (Optionnel) Un **pitch vidéo** serait utile à l'appréciation du jury

(*) 8 slides comprenant :

- 1 - Le problème, votre solution
- 2 - Le marché visé
- 3 - Un focus sur votre innovation
- 4 - Votre modèle économique
- 5 - Un benchmark
- 6 - La mise en avant de l'avantage compétitif
- 7 - Votre business plan
- 8 - L'entreprise et son équipe de management

Remarque : n'oubliez pas d'indiquer vos récompenses et distinctions, vos financements (crowdfunding, levée de fonds...), vos références, etc.

Critères d'évaluation de votre dossier de candidature :

- **Caractère innovant** de la solution
- **Equipe** de management & Business Plan
- **Impact** & Potentiel de succès sur le **CES** et sur le **marché**

→ **Préparez et complétez dès maintenant votre dossier de candidature qui devra comprendre :**

- Un extrait scanné de l'inscription de votre entreprise au registre du commerce et des sociétés (KBIS),
- Une présentation de votre projet au format PowerPoint (8 slides) en respectant les caractéristiques décrites ci-dessus
- Les contenus (images, vidéos) expliquant ou illustrant votre innovation

Important : les dossiers ne respectant pas le format demandé ne pourront pas être retenus

ENGAGEMENT

L'envoi de ma candidature implique les deux conditions suivantes :

- Je certifie sur l'honneur que les informations communiquées dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables. Je m'engage à prévenir les organisateurs de tout changement pouvant intervenir avant la manifestation.
- L'acceptation pleine et entière des clauses du règlement.

Pour toute demande d'information complémentaire, nous vous demandons de bien vouloir nous poser vos questions par courriel à l'adresse suivante : open-ynnov@cci-paris-idf.fr, en précisant « Demande d'information Challenge Paris-Saclay CES 2019 » dans l'objet. Nous vous répondrons sous 48h maximum.

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS



Le concours **Challenge Paris-Saclay CES Las Vegas 2019** est organisé par la CCI Versailles-Yvelines dans le cadre d'un projet **FEDER** d'accompagnement des PME/PMI au travers d'actions d'accompagnement individuelles et collectives.

☆ Présentation de l'organisateur :

Sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France, la **CCI Région Paris Ile-de-France** a pour mission de représenter les entreprises pour favoriser leur croissance, de sensibiliser les entreprises aux innovations majeures, de faire grandir les projets d'entreprise et de promouvoir la région capitale pour accroître son rayonnement.

La CCIR Paris Ile-de-France accompagne donc les entreprises à chaque étape de leur développement, de leur création jusqu'à leur transmission. Elle intervient également dans le développement économique du territoire du Grand Paris. Fondées sur la proximité avec les entreprises et le partenariat avec les institutions et les acteurs territoriaux, les actions de la CCI Paris Ile-de-France, déployées par ses six CCI départementales et les deux CCI territoriales, s'appuient sur :

- Des expertises en matière de création d'entreprise, de développement, d'innovation et de transmission de l'entreprise, qui permettent d'informer et de conseiller les dirigeants,
- Une connaissance fine des réalités locales alimentée par l'expérience des élus des CCI et par l'implication dans les réseaux économiques locaux, pour créer des synergies et initier des coopérations.
- Une capacité d'études et réalisation de diagnostics, étayée par des outils d'observation, d'analyse et d'information.
- Une expérience avérée dans la mise en réseau pour appuyer leur développement et renforcer leurs relations (Open'Ynnov, Open'Connect Lab, Réseau PLATO, Smart Days, Spring Pitch Contest, Express'Éco...),
- une approche sectorielle du territoire économique pour accompagner de manière efficace les entreprises en prenant en compte leurs particularités de leurs marchés et de leurs métiers.

☆ Objectif du concours :

Ce concours a pour vocation de récompenser deux entreprises françaises (franciliennes, en lien avec le territoire Paris-Saclay) œuvrant dans le secteur du numérique.

☆ Le jury

Le jury sera constitué des conseillers experts de la CCI Versailles-Yvelines, et des représentants des partenaires de l'opération (Groupe Renault, Segula Technologies, Fidal, Orange, KPMG, Bpifrance/EuroQuity).

☆ Les candidats

Ce concours gratuit est ouvert aux entreprises franciliennes sous forme sociétaire :

- créées en France après le 1^{er} janvier 2011 (moins de 8 ans),

- et dont l'activité consiste à inventer de nouveaux produits, de nouveaux services ou de nouveaux logiciels dans le domaine du numérique et de l'électronique grand public,

Et,

- soit, sont implantées sur le territoire Paris-Saclay (*),
- soit, ont un projet d'implantation sur le territoire Paris-Saclay de son siège social ou d'un bureau,
- soit, peuvent justifier d'un ou plusieurs clients ou partenaires stratégiques installés sur le territoire Paris-Saclay,
- soit, dont l'un des fondateurs a été formé dans l'un des établissements d'enseignement du pôle Paris-Saclay.

(*) La définition du périmètre de l'OIN Paris-Saclay est rappelée en annexe du présent document.

Liste non-exhaustive des domaines d'activité numérique concernés :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| ✓ Objets connectés | ✓ Réalité virtuelle/augmentée |
| ✓ Mobilité | ✓ Automates/robots |
| ✓ Intelligence artificielle | ✓ Drones |
| ✓ Domotique | ✓ Impression 3D |
| ✓ Capteurs de mesure | ✓ (...) |

✳ Les modalités de participation :

- Les candidats devront fournir avec leur dossier de candidature un extrait scanné de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K-bis) sous peine de rejet de leur dossier. A défaut, pour les personnes morales ayant commencé leur activité depuis moins de trois mois, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalité des entreprises devra être fourni avec le dossier de candidature.
- Le dossier de candidature devra être déposé impérativement sur la plate-forme Open'Ynnov - <http://reseau.open-ynnov.com> - de la CCI Versailles-Yvelines, sous peine de rejet, avant **le vendredi 1^{er} juin 2018 minuit**.
- La CCI Versailles-Yvelines n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non réception des dossiers de candidature, quelle qu'en soit la raison.

✳ Sélection des projets

Le jury qui délibérera sur les projets sera composé à minima :

- des conseillers experts de la CCI Versailles-Yvelines
- des représentants des partenaires du Challenge Paris-Saclay CES Las Vegas 2019.

Le jury fixera ses règles de fonctionnement ainsi que les modalités de délibération. La décision du jury est souveraine et n'ouvre droit à aucun recours.

La sélection des candidats sera réalisée après :

- ✓ **examen par les membres du jury des dossiers de candidature reçus au format PPT,**
- ✓ **l'exécution par les candidats d'un pitch devant les membres du jury lors des comités de sélection organisés les 3, 4 et 5 juillet 2018 ; une défection du candidat au rendez-vous programmé pour son pitch devant le jury est éliminatoire.**

Le jury désignera le « **Prix coup de cœur du jury** » et sélectionnera **5 entreprises finalistes** qui auront l'opportunité de venir pitcher devant les participants de la soirée de remise des prix organisée en septembre 2018 (la date exacte sera communiquée ultérieurement).

Le public pourra voter durant la cérémonie afin d'élire l'entreprise lauréate du « **Prix du public** » au plus grand nombre de voix.

✳ Attestation au titre des aides dites de « minimis »

IMPORTANT : Le présent concours étant une action cofinancée par les fonds européens Feder, **il sera demandé aux 6 entreprises finalistes du Challenge Paris-Saclay CES Las Vegas 2019 de fournir impérativement une attestation de « minimis ».**

Un modèle d'attestation sera envoyé par les soins de l'organisateur à chacune des 6 entreprises finalistes.

Pour connaître le principe de fonctionnement de la règle de minimis, rendez-vous sur la page explicative accessible à partir de ce lien > <https://les-aides.fr/zoom/bZ5g/l-application-de-la-regle-de-minimis.html>

★ Dotation des prix

Le concours Challenge Paris-Saclay CES Las Vegas 2019 désignera **deux lauréats** (un « Prix coup de cœur du jury » et un « Prix du public ») qui se verront chacun doter d'une mission d'accompagnement sur le salon CES Las Vegas en janvier 2019, incluant :

- Un billet d'avion aller-retour Paris-Las Vegas
- 6 nuits d'hôtel à Las Vegas du 6 au 12 janvier 2019
- Une entrée au salon CES 2019
- Un pitch, organisé en soirée dans un hôtel de Las Vegas, devant un parterre de près de 200 décideurs de grands groupes français présents au CES

Les deux lauréats ne pourront pas demander à recevoir la contrepartie de leur prix ou récompense en espèces. Les prix et distinctions ne sont pas échangeables contre un autre prix ou tout autre bien ou service.

★ Propriété intellectuelle

Les candidats déclarent détenir l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur le(s) projet(s) présenté(s) dans le cadre du présent concours.

★ Confidentialité

Les membres du jury seront les seules personnes à avoir accès à l'intégralité de votre dossier de candidature et ils s'engagent à prendre toutes les dispositions pour en garantir la confidentialité.

★ Proclamation des résultats / Remise des prix

Les gagnants seront informés individuellement par email et téléphone.

La proclamation des résultats sera effectuée par **l'envoi d'un communiqué de presse le lendemain de la soirée de remise des Prix** qui aura lieu **dans le courant du mois de septembre 2018**. L'annonce des deux lauréats sera relayée sur les réseaux sociaux de la CCI Versailles-Yvelines et de la CCI Paris Ile-de-France.

Pendant le salon CES de Las Vegas, **une vidéo en mode interview sera réalisée sur place avec le dirigeant de chacune des deux startup lauréates.**

Les dirigeants des entreprises distinguées s'engagent à accepter que le nom et l'adresse de leur entreprise ainsi que leurs photos soient éventuellement cités et publiés à des fins promotionnelles sur tous supports destinés à promouvoir ce concours. Une autorisation de droit à l'image leur sera proposée pour obtenir leur consentement écrit.

Il sera expressément demandé :

- Aux 6 entreprises finalistes de **communiquer, a minima sur leurs réseaux sociaux, sur leur statut de « finaliste du Challenge Paris-Saclay CES Las Vegas 2019 organisé par la CCI Versailles-Yvelines »**, sitôt informées de ce statut,
- Aux 2 entreprises lauréates de **communiquer, a minima sur leurs réseaux sociaux, sur leur statut de « lauréat du Challenge Paris-Saclay CES Las Vegas 2019 organisé par la CCI Versailles-Yvelines »** et cela, dans la semaine suivant la soirée de désignation des 2 vainqueurs du concours.

★ Annulation du concours

La CCI Versailles-Yvelines se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter ce concours, de proroger la date limite de dépôt des dossiers après information par tous les moyens appropriés, si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter à tout moment, et sans qu'il ne puisse être argué d'un quelconque préjudice, le présent concours.

★ Dépôt et acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

La CCI Versailles-Yvelines statuera sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement et sur tous litiges pouvant survenir quant aux conditions d'organisation du concours, son déroulement, ses résultats.

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent concours sont utilisées conformément à la loi « Informatique et libertés » du 06/01/1978 afin de gérer les participations au concours et l'attribution des gains.



CCI VERSAILLES-YVELINES
PARIS ILE-DE-FRANCE



CCI ESSONNE



îledeFrance

Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne,
l'Europe s'engage en Île-de-France
avec le Fonds européen de
développement régional.



GROUPE RENAULT



SEGULA
TECHNOLOGIES



FIDAL

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Île-de-France
bpifrance

eurquity

ANNEXE

Définition du périmètre du territoire Paris-Saclay :

Le territoire de l'OIN Paris-Saclay s'étend sur deux départements - Essonne et Yvelines - et concerne 49 communes et trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Vingt-six des vingt-sept communes de la communauté d'agglomération Communauté Paris-Saclay :

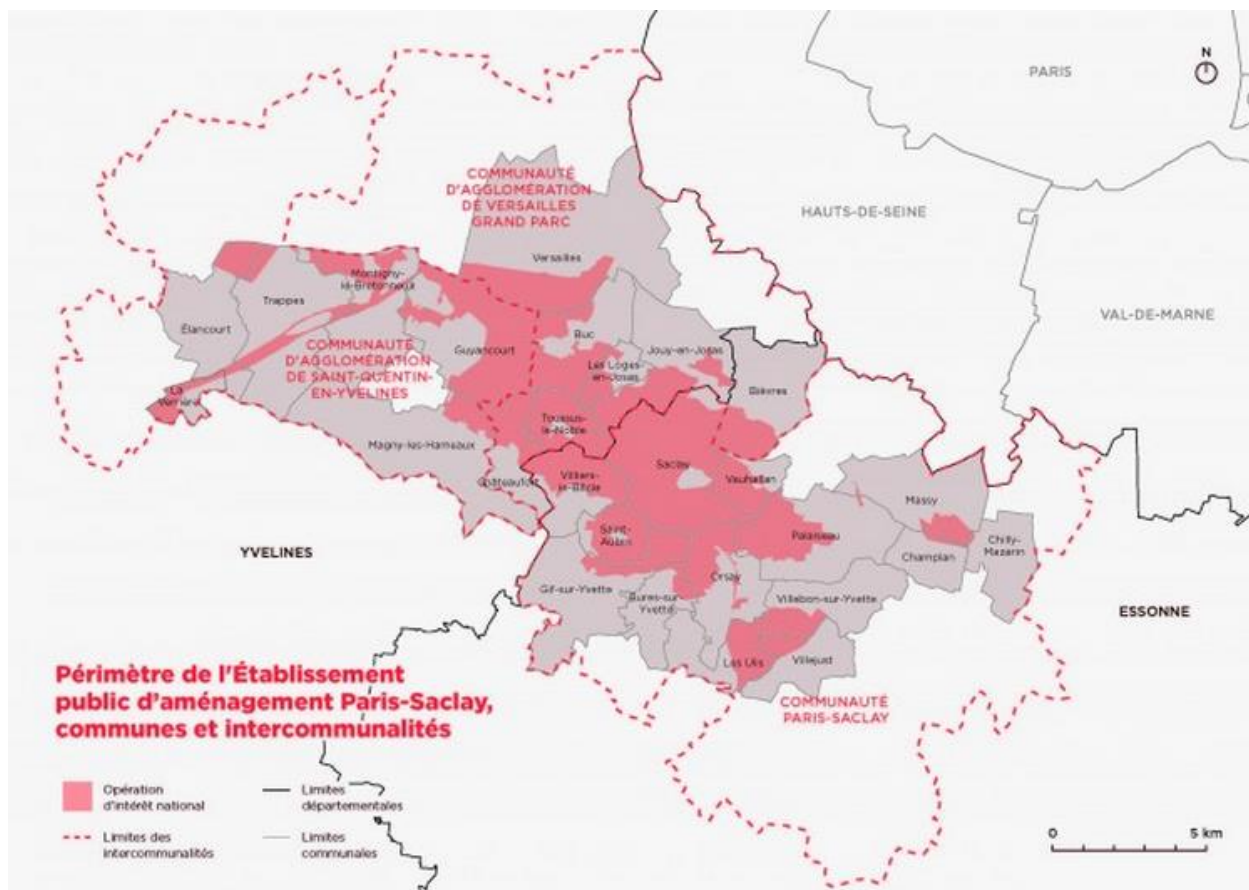
- Ballainvilliers,
- Bures-sur-Yvette ,
- Champlan,
- Chilly-Mazarin,
- Épinay-sur-Orge,
- Gif-sur-Yvette,
- Gometz-le-Châtel,
- Igny,
- Les Ulis (décidé par le préfet de l'Essonne le 12 juillet 2011 et officialisé au 1er décembre 2013),
- Longjumeau,
- Marcoussis,
- Massy,
- Morangis,
- Nozay,
- Orsay,
- Palaiseau,
- Saclay,
- Saint-Aubin,
- Saulx-les-Chartreux,
- Vauhallan,
- Verrières-le-Buisson,
- Villebon-sur-Yvette,
- La Ville-du-Bois,
- Villejust,
- Villiers-le-Bâcle,
- Wissous.

Sept des douze communes de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines :

- Élancourt,
- Guyancourt,
- Magny-les-Hameaux,
- Montigny-le-Bretonneux,
- Trappes,
- La Verrière,
- Voisins-le-Bretonneux.

Treize des dix-sept communes de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc :

- Bièvres,
- Bois d'Arcy,
- Buc,
- Châteaufort,
- Fontenay-le-Fleury,
- Jouy-en-Josas,
- Le Chesnay,
- Les Loges-en-Josas,
- Rocquencourt,
- Saint-Cyr-l'École,
- Toussus-le-Noble,
- Versailles,
- Viroflay.



Source : EPAPS